



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

métiers d'art

Question écrite n° 72850

Texte de la question

M. Alain Fabre-Pujol appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur l'aide au maintien et au développement de la vannerie en France. Cette activité traditionnelle a marqué les plus belles pages de l'histoire notamment celle d'un village rhodanien, Vallabrègues. Elle subit un recul énorme allant jusqu'à mettre en péril son existence même. Il lui demande quelles mesures en faveur du développement de cette activité traditionnelle, le Gouvernement entend prendre.

Texte de la réponse

Dans le cadre général de la politique menée pour le développement des très petites entreprises, un soutien particulier est apporté aux entreprises du secteur des métiers d'art avec un budget spécifique d'environ 2,3 millions d'euros. La politique mise en oeuvre par le ministère pour favoriser le développement des entreprises de ce secteur s'articule autour des axes suivants : réalisation d'études favorisant une meilleure connaissance du secteur et recherche des moyens d'assurer sa reconnaissance ; structuration du secteur par le soutien financier apporté aux programmes de développement en faveur des métiers d'art mis en place dans les régions ; interventions directes pour favoriser la promotion des métiers d'art, par exemple par une aide au lancement de certaines manifestations promotionnelles ou pour soutenir des actions propres au ministère dans le cadre de salons professionnels, ou, s'agissant de l'exportation, pour apporter un appui aux actions menées par les organisations professionnelles ; information et appui technique nécessaire au développement du secteur, ces missions étant dévolues à la société d'encouragement aux métiers d'art (SEMA), association relevant de la loi 1901, reconnue d'utilité publique, sous tutelle de la direction des entreprises commerciales, artisanales et de services (DECAS). L'association mène, pour le compte du ministère et avec son soutien financier, des actions visant notamment à promouvoir ces métiers. C'est dans ce cadre que la SEMA a réalisé dernièrement un dossier spécial sur la vannerie : formation, lieux ressources, présentation des groupements professionnels, exposition dans sa galerie d'actualités montrant la renaissance de ce savoir-faire traditionnel, détenu par une centaine d'entreprises, vers le design et la création contemporaine. Il faut ajouter qu'en dehors de ce programme de soutien spécifique, les entreprises de métiers d'art bénéficient de toutes les mesures fiscales et sociales prises en faveur des petites entreprises. Elles bénéficieront également des mesures prévues dans le projet de loi pour le développement des petites entreprises et de l'artisanat, voté en première lecture par l'Assemblée nationale le 21 février 2002, en vue de favoriser le développement et de faciliter le financement, la transmission et la sauvegarde de l'entreprise, préoccupations importantes dans le cadre des métiers d'art rares.

Données clés

Auteur : [M. Alain Fabre-Pujol](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72850

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 février 2002, page 849

Réponse publiée le : 15 avril 2002, page 2030